

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 19 mai 2022
Convocation en date du 05 mai 2022

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents : Madame : MARCON Dominique,
Messieurs : ARNAUD Robert, BOUVIER Jean-Marc, CAILLET Christian, LEMERCIER Christophe, MOREL Loïc, TRON Frédéric, POINT Jean-Pierre.

Membres excusés : Mesdames : BORDERES Danielle, Madame LORENZETTI Muriel,
Messieurs : AURIAS Claude, CHAVE Philippe, DELAYE Dominique, FALLIGAN Claude,

Pouvoirs : PELAEZ-BACHELIER Hélène donne pouvoir à MARCON Dominique, VALLON Cyrille donne pouvoir à MOREL Loïc, BENOIT Denis donne pouvoir à TRON Frédéric

A été élu secrétaire de séance : Jean-Marc BOUVIER

Votants : 8

Exprimés : 11

DELIBERATION N°9/2022

Objet : Appel à cotisation 2022 des EPCI adhérentes au Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que le Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval aura à réaliser en 2022 les actions présentées sur la base du débat d'orientation budgétaire.

La part de cotisation statutaire annuelle des membres, votée à l'occasion du budget primitif est répartie comme suit : 50 % pour chaque intercommunalité.

Collectivités	Cotisation annuelle
Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée	70 000 €
Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans	70 000 €

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la proposition de répartition financière par collectivité
- Autorise le président à réaliser les appels à cotisation comme suit :
 - o 50 % au premier semestre 2022
 - o 50 % au deuxième semestre 2022
- Autorise le président à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré par les délégués syndicaux soussignés, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
Loïc MOREL

Accusé de réception en préfecture
026-20000084-20220519-09-2022-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2022